

## **COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le huit décembre deux mille vingt-deux par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Etaient présents : 32 membres,

Mme ROYER,  
Mme ROUSSELIN, Mme RAYNAUD, M. BERRUEZO, Mme DESCATEAUX, Mme MARETHEU,  
M. COUTURE, Mme NOIRET, Mme LEVY, M. PEREZ, M. ROBLIN, Mme DAVID, M. CARREZ,  
Mme DANI, Mme BELLAL, M. BOUCHET, Mme BRANES, M. BUGEJA, Mme ALLARD, M. RENÉ,  
Mme VALETTE, M. COURTOIS, Mme PECOT, M. MONTEIRO, Mme VASQUEZ, M. DUBOIS,  
Mme CALIANDRO-CHARLON, Mme RIVES, M. MOUGE, M. MARTET, Mme ANTUNES,  
M. DELEPLANQUE.

Excusé(s) :

- . M. BAZIN ayant donné pouvoir à M. COURTOIS
- . M. SCHREIBER ayant donné pouvoir à Mme BELLAL
- . M. PELLÉ ayant donné pouvoir à Mme ROYER
- . M. MANET ayant donné pouvoir à M. COUTURE
- . Mme HOUDOT ayant donné pouvoir à M. BOUCHET
- . Mme CUIFIF ayant donné pouvoir à Mme BRANES
- . M. BONIFACE ayant donné pouvoir à M. DELEPLANQUE

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121. 11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : Madame Carole NOIRET

**Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :**

- Validé, à l'unanimité, l'attribution des subventions scolaires pour l'année 2023, par 39 voix pour,
- Validé, à l'unanimité, l'attribution de subventions sportives complémentaires pour l'année 2022, par 39 voix pour,
- Accordé, à l'unanimité, les subventions aux associations sociales pour l'année 2023, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la Convention Territoriale Globale (CTG) et autorisé Madame le Maire à signer cette convention et tout document en lien avec la présente affaire par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant n° 2022-1 de la convention n°200400013, permettant de réactualiser les missions du Relais Petite Enfance, d'intégrer le bonus territoire CTG et autorisé Madame le Maire à signer l'avenant 2022-1 de la convention n°200400013, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, les deux avenants aux conventions d'objectifs et de financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorisé Madame le Maire à les signer, par 39 voix pour,
- Sollicité, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention auprès de la CAF 94, au titre du Fonds de rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil petite enfance, à hauteur de 14 000 € pour l'année 2021 et autorisé Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la convention d'habilitation informatique entre la Ville du Perreux-sur-Marne et la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relative à la mise en ligne des données sur le site monenfant.fr, concernant les multi-accueils municipaux et le Relais Petite Enfance, autorisé Madame le Maire à signer tous les documents en lien avec la présente affaire et désigné les trois agents communaux en charge de la gestion des données informatiques en question, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le règlement de fonctionnement du Relais Petite Enfance (RPE), par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du personnel communal, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le nouveau fonctionnement intérieur applicable au personnel communal, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, le recrutement de 8 agents recenseurs pour le recensement allant du 19 janvier 2023 au 25 février 2023 et approuvé la rémunération des agents recenseurs, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la création de postes au tableau des effectifs de la commune, par 39 voix pour,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21.

  
**Le Maire,**  
**Christel ROYER**

